

COMMANDE GROUPÉE D'ARBRES FRUITIERS



Et si vous plantiez un arbre fruitier ?

Profitez des avantages et des plaisirs du verger
en 3 étapes !

Les prix des fruitiers "hautes – tiges" sont inférieurs aux prix des "demi - tiges", car la Collectivité européenne d'Alsace verse une subvention de 40 % sur leur prix HT, dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

1. CHOISIR

Les 8 communes de la vallée de Kaysersberg vous proposent de profiter des tarifs avantageux d'un achat groupé de fruitiers traditionnels et rustiques ou des variétés plus récentes.

2. COMMANDER

Le bon de commande est téléchargeable sur le site internet de la commune de votre domicile.
Une version papier est également disponible à la Mairie de votre domicile.

Le bon de commande et le paiement (par chèque à l'ordre du Trésor Public) sont à déposer à votre Mairie **avant le 02 octobre 2021**.

Attention, le nombre d'arbres fruitiers que vous pouvez commander est limité à 4 par famille (même nom, même adresse).

3. RETIRER SES ARBRES

La distribution des arbres se déroulera **samedi 13 novembre 2021 de 9H00 à 11H30** dans le parc de la piscine à Kaysersberg et suivant le planning suivant :

9H00 - 10H00 : Labaroche + Orbey

10H00 - 11H00 : Le Bonhomme + Lapoutroie + Fréland + Katzenthal

11H00 - 11H30 : Kaysersberg Vignoble + Ammerschwihir

Nous remercions d'avance le Syndicat des producteurs de fruits de Ribeauvillé et environs pour leur concours précieux dans cette opération.

**Attention, le nombre d'arbres est limité à 300
pour l'ensemble des communes.
N'attendez pas pour passer commande...**

PLANTER, SANS SE PLANTER

LES FRUITIERS

1) Les **hautes - tiges** sont réservées aux vergers ou grand terrain près de la maison. Il faut considérer leur **Volume à l'âge adulte (25 ans)** :
Envergure 5 à 6 m et hauteur 5 à 6 m pour les pommiers, poiriers et pruniers.
- 4 à 5 m et 4 m pour les pêchers.
- 5 à 6 m et 7 à 8 m p. les cerisiers.
- 6 à 7 m et 8 à 9 m p. les noyers.

Respecter les distances de plantation entre troncs :
8 m pour pommiers, poiriers et pruniers.
6 m pour les pêchers.
8 m pour les cerisiers.
10 m pour les noyers

2) Les **demi - tiges** peuvent être plantées en lotissement sur **bande de terrain de 4 m de largeur** suivant le choix du porte greffe, mais faites très attention, la distance du bord du tronc à votre limite de terrain avec votre voisin doit être légèrement supérieure à 2 m.

Volume à l'âge adulte :
Envergure 3,5 m à 4 m et Hauteur 3 à 4 m pour les pommiers poiriers et pruniers.
3 à 4 m et 3,5 m p. les pêchers.
4 à 5 m p. et 6 m les cerisiers.

Les distances entre troncs :
5 m pour les pommiers, poiriers et pruniers.
4 m p. les pêchers.
5 à 6 m p. les cerisiers.



Hautes-tiges : départ du branchage à 1,80 m du sol
Demi-tiges : départ du branchage à 1,40 m du sol
- 6 / 8 cm, c'est la longueur approximative de la circonférence sous le départ du branchage.

Nota : Faire attention à ne pas enterrer le collet de greffe à la plantation, 3 à 5 cm hors du sol.

Ces données sont très importantes. Les fruitiers doivent être aérés pour laisser pénétrer à travers le branchage, la lumière et le soleil durant toute leur existence (facteur de qualité de la fructification).

Important : Les plants sont livrés racines nues, c'est-à-dire qu'ils sont sensibles au dessèchement. Il est donc indispensable de les planter dans la journée ou de les protéger si on doit attendre quelques jours avant de les installer. Après la plantation arroser moyennement le sol, le couvrir avec du B R F (bois raméal fragmenté) pour éviter la concurrence de l'herbe, la corvée du binage et garder la terre humide. Une épaisseur de 3 à 5 cm est conseillée. N'utilisez que du broyage de branchages d'arbres feuillus.

